

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DAC 606 Subvention à l'association Le Vieux Montmartre, Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Le Vieux Montmartre - Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du lundi 8 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil 18e arrondissement en date du lundi 8 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.500 euros est attribuée à l'association Le Vieux Montmartre –Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements dont le siège social est situé 12/14, rue Cortot 75018 Paris pour l'année 2012. D00812/ 2012_01584 / 49541

Article 2: La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 6574, rubrique 324, ligne VF40002 Provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine culturel.